



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

p.B.22.11.5.-

WW/gt

Circulaire P.no 317

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

He 22. Apr. 65 15

Copie verte

Le Département Politique Fédéral présente ses compliments aux Missions Diplomatiques et a l'honneur de porter ce qui suit à leur connaissance:

Afin de faciliter le logement des membres des Missions Diplomatiques étrangères, le Département Politique a décidé de modifier les prescriptions en matière de résidence pour le personnel des représentations diplomatiques qui, jusqu'ici, prévoyaient une zone comprenant la ville de Berne et les communes limitrophes. Dorénavant le rayon sera porté à 30 kilomètres à vol d'oiseau, englobant notamment les villes de Berthoud, Bienne, Fribourg, Morat, Soleure et Thoun. L'ancien régime subsistera en ce qui concerne les résidences des chefs de mission, les chancelleries et les bureaux des différents services des Missions étrangères.

Le Département saisit cette occasion pour renouveler aux Missions Diplomatiques l'assurance de sa haute considération. *(HW)*

Berne, le 21 avril 1965.

Aux Missions Diplomatiques

B e r n e

